



Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : laurent.podevin@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
1 BOULEVARD ARCHIMEDE
CHAMPS SUR MARNE
77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur(s) soumis au marquage CE



Intervention du 06/10/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : IVS - Université de Lille - Campus
Eurasante
Latitude : 50.604
Longitude : 3.0329



Lieu d'intervention : Batiment Ilis
42 Ambroise Pare
59120 LOOS

Numéro d'affaire : 17775354
Référence du rapport : 17775354/78.1.2.R
Rédigé le : 13/10/2025
Par : Laurent PODEVIN
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification du ou des ascenseurs décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par ascenseur, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chaque ascenseur peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que la réglementation du contrôle technique (arrêté du 7 Aout 2012).

Rappels sur les obligations du propriétaire

Pour la réalisation des vérifications, le propriétaire doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation du contrôle technique.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Le propriétaire doit indiquer au contrôleur technique si l'ascenseur tombe sous la nécessité de prévenir les actes de malveillance portant atteinte au verrouillage des portes palières. Si aucune information n'est fournie à Bureau Veritas, ce point n'a pas été traité lors cette visite.

L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais. Si cette obligation n'est pas satisfaite, une information sur le rapport rappelle la nécessité de refaire la totalité du contrôle technique.

Pour répondre à l'article R. 134-13 du CCH, si Bureau Veritas constate que l'ascenseur contrôlé ne respecte pas les exigences essentielles mentionnées à l'article R. 134-20, une copie de ce rapport sera transmise au ministre chargé de la construction.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le propriétaire décide ou non du maintien en service de chaque ascenseur.

De plus, le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession, registre de sécurité de l'établissement et/ou livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M. Nicolas Mallet (technicien Otis).

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

CE : 1



Fiche n° 1 : Ilis Lille

Marque: THYSSENKRUPP Type: GALAXY n°série: AM092087 n°interne: JZB47

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Périmètre vérifié dans le rapport | IVS - Université de Lille - Campus Eurasante

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CE

N° interne : JZB47
Localisation : Ilis Lille

Marque : THYSSENKRUPP
Type : GALAXY
N° de série : AM092087
Année de mise en service : 2002

Point vérifié	Actions à entreprendre
7.11- Eclairage de secours	L'éclairage de secours de la cabine ne fonctionne pas, y remédier. [Danger concernant les usagers]
Code Obs. : LP/061025/095627/0	Date de 1 ^{er} signalement: 06/10/2025 NOUVEAU

[Vous pouvez souscrire à l'option Data View](#)



Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47
	Type : GALAXY Nature : CE Date de mise en service : 2002	Texte de référence : Art. R.134-11 du CCH et arrêté CT du 7 Août 2012
	Localisation : Ilis Lille	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. Nicolas Mallet (technicien Otis)

 **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Date d'actualisation de l'étude : **06/10/2025**

Accès et cheminement

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : **Sans objet**

Toit de cabine

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Cuvette

Risque(s) : **Enfermement**

Portes palières

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : RN Origine du classement : Indiqué par les services publics Description de l'établissement : RDC + 3ème Prescriptions et dérogations émanant de la commission de sécurité et portées à notre connaissance : aucune prescription et dérogation portées à notre connaissance.	Catégorie : 2 Activité : Enseignement Historique des principales modifications : aucune modification
---	---

Type d'établissement

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47

Type d'établissement : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : Ascenseur

Marquage CE : OUI	N°CE : 0671
--------------------------	--------------------

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Intégrée à la gaine Autre accès à la machinerie : Escalier	Accès à la machinerie : Porte Accès à la cuvette : Porte palière et échelle
---	--

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : gearless
--	---

Caractéristiques techniques

Nombre de niveaux : 3 Charge (kg) : 630 Vitesse (m/s) : 1.0	Nombre de services : 1 Nombre de personnes : 8
--	---

Suspentes

Suspentes : Câble(s) Diamètre/Pas (mm) : 10.0	Nombre : 4
--	-------------------

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouverture latérale	Portes palières : automatiques à ouverture latérale
---	--

Documents mis à notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présentée : Non

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui Etat : Incomplet	Dossier technique de l'appareil : AM092087
--	---

Carnet d'entretien

Présenté : Oui	Carnet d'entretien ou rapport d'activité de l'appareil : JZB47
-----------------------	---

Registre de sécurité

Présenté : Oui

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de contrôle technique suivant R.134-11

Présenté : Oui Réalisé par : Bureau Veritas	Rapport de contrôle technique 2019 suivant R. 134-11 du :
--	---

Déclaration CE de conformité

Présentée : Oui Etablie en date du : 10/01/2002	Déclaration CE de conformité de l'installation : AM092087
--	--

Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47

Validation : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47

Situation administrative de l'installation par rapport aux dispositions exigibles dans le cadre des procédures de mise sur le marché définies par le décret 2000-810 du 24 Août 2000 modifié	Statut
1. Marquage CE en cabine accompagné du numéro d'organisme notifié	Présent
2. Déclaration de conformité de l'installation	Présentée
3. Notice d'instructions	Présentée

Les documents exigibles et examinés au titre de la procédure de mise sur le marché satisfont aux dispositions des décrets relatifs à la mise sur le marché des ascenseurs

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
B.	Documents mis à notre disposition par le propriétaire		4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S
B.1	Etude de sécurité	S	4.3	Manoeuvre pompiers	S
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	4.4	Organes de commande avec voyant	S
B.3	Carnet d'entretien	S	5.	Portes palières	
B.4	Registre de sécurité	S	5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S
B.6	Rapport de contrôle technique suivant R.134-11	S	5.3	Déverrouillage de secours	S
B.7	Déclaration CE de conformité	S	5.4	Signal sonore et lumineux	S
B.8	Autres documents	S	5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S
B.9	Demande de prise en compte des actes de malveillance	S	6.	Organes de suspension	
B.10	Rapport d'analyse de risques R.134-4, mise en oeuvre de mesures équivalentes à R.134-3	S	6.1	Caractéristiques	S
B.11	Rapport d'expertise technique R.134-5, mise en oeuvre de mesures compensatoires	S	6.2	Etat général	S
1.	Gaine		6.3	Attaches	S
1.1	Parois de protection	S	6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S
1.2	Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours	S	6.5	Vérin	S
1.3	Garde-pieds, seuils	S	6.6	Affichage	S
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.	Cabine	
1.5	Eclairage	S	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	S
2.	Cuvette		7.2	Porte ou trappe de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)	S
2.1	Etat général	S	7.3	Face(s) de service (jeux)	S
2.2	Dispositif d'arrêt	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
2.3	Dispositif de demande de secours	S	7.6	Dispositif de verrouillage	S
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	7.8	Eclairage normal	S
2.6	Eclairage	S	7.9	Ventilation	S
3.	Guidages		7.10	Affichage	S
3.1	Eléments de guidage	S	7.11	Eclairage de secours	NS
4.	Equipement des paliers		7.12	Garde pieds	S
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	8.	Organes de commande en cabine	
«Référéntiel» V 7			8.1	Organe de commande	S
			8.2	Dispositif d'arrêt en cabine	S
			8.3	Bouton de réouverture des portes	S
			8.4	Dispositif de demande de secours	S
			«Référéntiel» V 7		

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
9.	Toit de cabine		12.	Locaux de la machine et des poulies	
9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine	S	12.1	Accès aux locaux	S
9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	S	12.2	Sol	S
9.3	Balustrade	S	12.3	Accès intérieur(s) au local machine	S
9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	S	12.4	Interrupteur force motrice	S
10.	Contrepoids - organes de compensation		12.5	Eclairage normal et de secours	S
10.1	Eléments constitutifs du contrepoids	S	12.6	Interrupteur d'arrêt local des poulies	S
10.2	Eléments constitutifs des organes de compensation	S	13.	Machine	
11.	Dispositif de sécurité		13.1	Mécanismes	S
11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S	13.2	Manoeuvre de secours manuelle	S
11.2	Parachute contrepoids	S	13.3	Manoeuvre électrique de rappel	S
11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	S	13.4	Protection des organes mobiles de transmission	S
11.4	Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée	S	13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
11.5	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	S	14.	Electricite de l'ensemble de l'installation	
11.6	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	S	14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuit de terre	S
11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	S	14.2	Etat général des éléments constitutifs, protection des circuits, disjoncteur etc...	S
11.8	Organe de liaison (position cabine)	S	14.3	Protection contre les contacts directs	S
11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S	16.	Conformité de l'installation aux procédures de mise sur le marché	
11.10	Limiteur de course inspection	S	17.	Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012	
11.11	Parachute et limiteur de vitesse si ascenseur hydraulique	S			
11.12	Dispositif s'opposant à la dérive si ascenseur hydraulique	S			

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : AM092087
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : JZB47